



Parc
naturel
régional
du Luberon

Territoire reconnu
Réserve de biosphère
et Géoparc mondial
Unesco

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025_CS_40-DE

Délibération 2025 CS 40 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Vente d'un ensemble de parcelles à la commune de Goult

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 28 mai 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 64 votants :

- 39 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont-de-Pertuis**) ; Monique CHABAUD (déléguée titulaire de **Goult**) ; Véronique MILESI (déléguée titulaire de **Lagnes**) ; Valérie PEISSON (déléguée titulaire de **Manosque**) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (déléguée titulaire de **Murs**) ; Sabrina CAIRE (déléguée titulaire de **La Brillanne**) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de **Roussillon**) ; Ghislaine PEY (déléguée suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (déléguée titulaire de **Saint-Martin-les-Eaux**) ; Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (déléguée titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Catherine SERRA (déléguée titulaire **CoteLub**) ; Claire ARAGONES (déléguée suppléante de l'agglomération **LMV**)

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Patrick COURTECUISE (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Alexandre POZZO (Délégué titulaire de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Grigori GERMAIN (délégué titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Serge VANNEYRE (délégué titulaire de **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (Délégué titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENZA (délégué titulaire de Niozelles) ; François DUPOUX (délégué titulaire de **Saignon**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Patrick VARAIRE (délégué titulaire de **Saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-lès-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Roland GIRAUD (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Christian CHIAPELLA (délégué titulaire **CCPFML**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

Était également présente, sans voix délibérative :

Mesdames Jeanne BENIHYA-VERDE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Alexandra MATUSCAK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Béatrice Mayen (Département des Alpes de Haute-Provence) ; Carole Toutain (Département de Vaucluse)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSÉ
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON
Solange FOUVET à Pierre EVEN
Amélie JEAN à Mickaël CAVALIER
Catherine GAY à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Suzanne BOUCHET à Noëlle TRINQUIER

Messieurs

Pascal RAGOT à Valérie PEISSON
Marc JAUBERT à Jacques DECUIGNIERES
Emmanuel LUTHRINGER à Marc BOTTERO
Alain FERETTI à Gilles LANDRIEU
Michel BESTAGNO à Patrick VARAIRE
Jacques MACHEFER à Charlotte CARBONNEL
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSÉ
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON
Michel GASQUET à Jacques PENSA
Michel NOUVEAU à Sébastien TROUSSE
Richard ROUZET à Ghislaine PINGUET
Pierre POURCIN à Marc BOTTERO
Christian MOUNIER à Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Christian CHIAPELLA

Etaient excusés :

Mesdames Monique PAQUIN ; Martine VASSAL

Messieurs Lionel MORARD ; Philippe ANGELETTI ; Romain FERRARI ; Luc MILLE ; Patrick MERLE

Etaient absents :

Mesdames Alexandra MORETTI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Céline MOSTERO ; Karine MASSE ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Béatrice TERRASSON ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES

Messieurs Roland PETIET ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICHARME ; Laurent GARCIA ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;
Vu le projet de Charte du Parc naturel régional 2025-2040 ;

Considérant le souhait de la commune de Goult d'acquérir un ensemble de parcelles associées à la véloroute du Calavon, propriété du Parc du Luberon pour un montant de 120 000 € sur le territoire communal ;
Considérant que le Parc naturel régional du Luberon n'a pas d'intérêt à conserver la propriété des dites parcelles ;

Vu l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Vaucluse pour un montant de 133 218 €, pour les parcelles concernées et les marges d'appréciation de 10%, pour un minimum au regard des parcelles concernées de 119 896,20 € ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** la cession à la commune de Goult d'un ensemble de parcelles ci-après désignées pour un montant de 120 000 € :

Parcelles		
Section	N°	Surface m ²
H	494	2032
H	496	18249
G	251	485
G	233	660
G	238	690
G	245	930
G	827	1500
G	836	1160
G	611	940
G	609	345
G	610	270
G	629	380

- **DE DIRE** que tous les frais liés mise en forme administrative de la servitude (frais de notaires, frais de géomètres, etc.) sont à la charge de la commune de Goult
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette cession et à résilier les baux emphytéotiques au bénéfice de la commune de Goult sur ces mêmes parcelles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI



Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025_CS_40-DE